

1

( N<sup>o</sup> 107. )

## Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1842.

### NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait, au nom de la commission des naturalisations, par M. Du Bus aîné, sur la demande du sieur Arendt, professeur à Louvain.*

MESSIEURS,

Le sieur Auguste-Amédée-Guillaume Arendt a adressé, le 12 mai 1840, une requête à la Chambre, afin d'obtenir la naturalisation ordinaire.

Né à Berlin, le 25 mai 1808, il faisait partie du corps enseignant de l'une des universités de son pays natal, lorsqu'il fut appelé, en 1834, à occuper une chaire dans l'université aujourd'hui établie à Louvain.

Il réside en Belgique, sans interruption, depuis le mois de janvier 1835; et tous les renseignements recueillis par suite de sa demande attestent qu'il s'y est acquis l'estime et la considération publiques.

Indépendamment des services qu'il a rendus à l'enseignement, il s'est attaché, par différents écrits publiés en Allemagne, à y défendre notre nationalité et nos intérêts, à y combattre les préventions dont nous étions l'objet: il l'a fait avec un talent et un succès tels, qu'ils ont fixé l'attention du gouvernement, et que, pour reconnaître ce service rendu au pays, le roi, par arrêté du 26 mars 1840 (*Bulletin officiel*, n<sup>o</sup> 150), l'a nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Toutes les autorités consultées estiment que sa demande doit être accueillie favorablement.

*Le président-rapporteur,*

DU BUS AÎNÉ.